



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW, code 37  
Hebdos régionaux de la Capitale-Nationale

**Projet de construction du poste Duchesnay à 315-25 kV  
et d'une ligne d'alimentation à 315 kV  
à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 4 SEPTEMBRE 2013  
À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

COMMUNIQUÉ

Québec, le 6 août 2013 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de construction du poste Duchesnay à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier* par Hydro-Québec TransÉnergie. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mercredi 4 septembre, à compter de 19 h 30, à la Salle Kamouraska du Centre socioculturel Anne-Hébert, 22, rue Louis-Jolliet à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 20 septembre 2013.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au **20 septembre 2013**, ces documents peuvent être consultés à la Bibliothèque Anne-Hébert du Centre socioculturel Anne-Hébert, 22, rue Louis-Jolliet, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

## **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **20 septembre 2013**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

## **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec madame Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **[ligne-poste-scjc@bape.gouv.qc.ca](mailto:ligne-poste-scjc@bape.gouv.qc.ca)**.

– 30 –

Source : Louise Bourdages  
Conseillère en communication  
418-643-7447, poste 532 ou 1-800-463-4732

**Fiche technique jointe**

### LE PROJET

Pour répondre à la demande croissante d'électricité et aux problèmes liés au poste de Val-Rose à Shannon, Hydro-Québec TransÉnergie souhaite remplacer ce dernier par un nouveau poste à 315-25 kV, le poste Duchesnay. Ce poste serait situé dans le parc industriel de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et relié au réseau par une nouvelle ligne biterne à 315 kV, en double dérivation sur les circuits qui relient le poste de la Jacques-Cartier au poste des Laurentides. Après sa mise en service, le poste de Val-Rose, sa ligne de raccordement à 69 kV et la section 230-69 kV seraient démantelés.

Le poste Duchesnay projeté comprendrait :

- deux transformateurs à 315-25 kV ;
- trois disjoncteurs à 315 kV isolés au gaz SF6 ;
- une canalisation souterraine comprenant des conduits à 25 kV ;
- deux portiques d'entrée de 28 m de hauteur ;
- un bâtiment de commande d'environ 220 m<sup>2</sup>.

La ligne d'alimentation à 315 kV aurait une longueur de 3,8 km. Elle serait construite sur des pylônes à treillis, cependant, des pylônes classiques seraient utilisés en milieu forestier et des pylônes à encombrement réduit en milieu agricole.

Le coût du projet est estimé à 46,5 M\$ dont 31,3 M\$ pour le poste et 15,2 M\$ pour la ligne. La mise en service est prévue pour l'automne 2015.

### Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le promoteur, le poste aurait peu de répercussions, notamment sur les milieux humain et naturel, ainsi que sur le paysage. L'étude souligne qu'il serait localisé sur un terrain déjà presque totalement déboisé du parc industriel de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et à plus de 500 m des résidences. De plus, une attention particulière serait portée à la rivière Noire, en balisant la zone de protection de 20 m établie par la Ville et en s'assurant qu'aucune intervention ne puisse nuire à la qualité de l'eau. Enfin, le poste serait peu ou pas visible depuis la route de Fossambault, la rue du Levant et la rue Laurier, en raison des bâtiments du parc industriel et des massifs boisés qui l'entourent.

Pour sa part, la ligne passerait en territoire agricole protégé sur 3,48 km (92 % de sa longueur), y traverserait principalement des terres boisées et longerait une gazonnière, sur environ 0,7 km, ainsi que des terres cultivées sur 0,6 km. Pendant l'exploitation, les activités agricoles se poursuivraient dans l'emprise et l'utilisation de pylônes à encombrement réduit implantés à la limite des lots diminuerait la perte de production agricole et le dérangement lié à leur présence.

La ligne franchirait le chemin qui mène à une sablière, des sentiers de motoneige, des sentiers équestres et un territoire qui pourrait être utilisé pour la chasse. Puisque les travaux se réaliseraient en dehors de la saison de la chasse, seules les activités liées aux autres activités récréotouristiques pourraient être perturbées. Les mesures d'atténuation retenues par le promoteur sont, notamment, le placement des pylônes le plus loin possible des sentiers récréatifs et le maintien de l'échange d'information sur le calendrier des travaux avec le Club de motoneige de la Jacques-Cartier et le Club de cavaliers de Sainte-Catherine.

Selon l'étude d'impact, eu égard au milieu naturel, la modification du couvert végétal dans l'emprise de la ligne sur une superficie de 16,38 ha entraînerait une perte d'habitat potentielle pour certaines espèces fauniques qui fréquentent ce milieu, mais le déboisement et la maîtrise de la végétation pourraient favoriser le développement d'un milieu favorable à d'autres espèces.

Selon le promoteur, la ligne toucherait 9,79 ha de milieux humides, dont deux tourbières qui ont une valeur écologique élevée. Afin d'y limiter les répercussions, il souligne entre autres que, dans la mesure du possible, les travaux en milieux humides s'effectueraient en période hivernale et que le placement des pylônes se fasse en évitant les milieux humides. Aucun chemin d'accès temporaire ne serait prévu. Les cours d'eau qui traversent l'emprise seraient franchis à l'aide de ponts provisoires et les engins de construction circuleraient dans l'emprise de la ligne ou dans les chemins existants.

Concernant le paysage, le promoteur souligne que dans le secteur de la rue du Grand-Pré, la présence de haies et d'arbres autour des résidences, ainsi que d'un petit boisé, permettrait de camoufler la base des pylônes et, pour certaines résidences, de restreindre l'accessibilité visuelle de la ligne. Ailleurs sur le territoire, la présence d'un couvert forestier relativement dense et la topographie existante permettraient de camoufler la ligne dans le paysage, sauf pour la partie supérieure de quelques pylônes qui pourrait être visible pour certains.

Enfin, le démantèlement du poste de Val-Rose et de sa ligne d'alimentation, ainsi que de la section à 69 kV du poste de Québec, serait une répercussion positive de la réalisation du projet sur le milieu.